

**CONVOCAATION OFFICIELLE**  
**ASSEMBLEE GENERALE 2016**

En application des dispositions statutaires, le Comité Central a le plaisir de convoquer les Clubs pour l'Assemblée Générale fixée au

**jeudi 16 juin 2016 à 19h30**

**Bâtiment de l'administration communale, Chemin de Penguey 1A  
St-Prex**

**ORDRE DU JOUR :**

- |             |  |
|-------------|--|
| dès 19 h 30 | 1.- Contrôle du droit de participation, signature de la liste de |
| dès 19 h 45 | 2.- Adoption de l'ordre du jour                                  |
|             | 3.- Nomination de l'organe de contrôle et des scrutateurs        |
|             | 4.- Rapports administratifs et techniques de la saison 2015/2016 |
|             | a) Président Central   |
|             | b) Comm. des Arbitres  |
|             | c) Comm. Technique   |
|             | d) S.-Comm. Minis  |
|             | e) Comm. Discipline & Protêt                                     |
|             | f) Comm. de Recours  |

Informations complémentaires et débats.

- 5.- Approbation des rapports et décharge aux organes de l'AVB
- 6.- Elections statutaires
- 7.- Présentation du budget général AVB saison 2016/2017
- 8.- Admissions, mutations et démissions clubs
- 9.- Propositions statutaires (art. 12.2 SC) –
  - refonte des statuts
- 10.- Propositions du CC et des clubs
- 11.- Présentation du projet Sport-études
- 12.- Nomination du club organisateur de l'AG 2017
- 13.- Divers

Conformément à l'art. 17.5 des Statuts AVB, le DROIT DE VOTE S'EXERCE PAR LE PRESIDENT DU CLUB, LE VICE-PRESIDENT OU UN MEMBRE MANDATE (muni d'une procuration écrite dûment signée), pour autant qu'il ne soit pas membre du Comité Central, sur présentation du BVR validé pour la saison 2015/2016.

Si la personne déléguée ne répond pas aux exigences ci-dessus, le Club sera considéré comme non représenté.

Les documents relatifs à la présente convocation (propositions, rapports, plan de situation, statuts) parviendront aux clubs par courrier séparé.

COMITE CENTRAL A.V.B.

La Secrétaire a.i

Le Président



Valérie KEES

José FERNANDEZ UTGES

Lausanne, le 12 mai 2016 / (CC/vks)

Envoi :

- Sous pli recommandé aux clubs
- En courrier A aux invités